

# BARÈMES HONORAIRES IMMOSPID

Pour les mandats signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

## HONORAIRES VENTES

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

Les compromis de vente ou promesse de vente sont signés chez le notaire

Taux recommandés à ne jamais dépasser avec un minimum de 4500€

### IMMOBILIER TRADITIONNEL, NEUF ET ANCIEN TTC\*

|                                        |             |
|----------------------------------------|-------------|
| Prix de vente inférieur à 75 000 €     | 4 500 € TTC |
| Prix de vente de 75 001 € à 250 000 €  | 5.5 %       |
| Prix de vente de 250 001 € à 350 000 € | 5 %         |
| Prix de vente supérieur à 350 001 €    | 4.5 %       |

### Cession de fonds de commerce, droit au bail, locaux commerciaux, bureaux...

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire et ne peuvent dépasser 10% HT et ne peut pas être inférieur ou égal à 3000 € HT\*

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF à la suite de l'arrêt du 10/01/17)

## HONORAIRES LOCATIONS

### Location à usage de résidence principale

#### Frais de visites, constitution du dossier/locataire, rédaction de bail:

Partagés entre bailleur et le locataire.

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014, soit :

- ☐ 12 €/m<sup>2</sup> ZONE TRES TENDUE, soit ..... € (12 € x surface habitable m<sup>2</sup>)
- ☐ 10 €/m<sup>2</sup> ZONE TENDUE, soit ..... € (10 € x surface habitable m<sup>2</sup>)
- ☐ 8 €/m<sup>2</sup> ZONE NON TENDUE, soit ... ..... € (8 € x surface habitable m<sup>2</sup>)

☐

Etat des lieux d'entrée : bailleur 3 €/m<sup>2</sup> .et le locataire 3 €/m<sup>2</sup>

Etat des lieux de sortie : bailleur 3 €/m<sup>2</sup> .

### Locaux et terrains commerciaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...

30 % HT\* du loyer annuel facial\*\*\* (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (Professionnel, commercial, de courte durée...)

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tout professionnel habilité, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

\*(Application du taux de TVA en vigueur)

\*\*\* Valeur du loyer inscrit sur le bail

# BARÈMES HONORAIRES IMMOSPID

Pour les mandats signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COURANTE

| Gestion de biens loués à usage d'habitation, professionnel ou commercial |                     |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Montant hors Taxe                                                        | 5.83 % du quittance |
| Tva au taux en vigueur                                                   | 1.17 % du quittance |
| Montant TTC                                                              | 7.00 % du quittance |
| GARANTIE CONTRE LOYERS ET CHARGES IMPAYEES                               |                     |
| Option détériorations immobilières incluse                               |                     |
| 2.5 % du quittance                                                       |                     |

| TAUX HORAIRE / Vacation horaire : 90 € TTC/ Heure                                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ➤ Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété :                                                                          | vacation  |
| ➤ Représentation du mandant devant les commissions administratives :                                                                           | vacation  |
| ➤ Représentation du mandant devant les tribunaux, dans la limite des possibilités procédurales :                                               | vacation  |
| ➤ Ouverture et suivi y compris représentation aux expertises, d'un dossier sinistre et assurance :                                             | vacation  |
| ➤ Demande de signification du congé au locataire (vente ou reprise par le bailleur) hors frais d'huissier :                                    | vacation  |
| GESTION ADMINISTRATIVE                                                                                                                         |           |
| ➤ Suivi d'une procédure d'augmentation de loyer à l'expiration d'un bail, sans représentation en commission administrative :                   | 100 € TTC |
| ➤ Rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant (à charge du demandeur) :                                                                    | 150 € TTC |
| ➤ Ouverture d'un dossier de succession comprenant la communication de tous documents au notaire, et l'obtention d'attestations de créanciers : | OFFERT    |
| ➤ Relevé de compteurs divisionnaires : forfait par relevé de                                                                                   | 50 € TTC  |
| GESTION TECHNIQUE                                                                                                                              |           |
| ➤ Suivi de travaux jusqu'à 400 HT :                                                                                                            | OFFERT    |
| ➤ Suivi de travaux jusqu'à 1 500 HT :                                                                                                          | 65 € TTC  |
| ➤ Suivi des travaux à partir de 1 500 HT :                                                                                                     | 6%TTC     |
| GESTION CONTENTIEUX                                                                                                                            |           |
| ➤ Suivi d'une procédure judiciaire (y compris délivrance d'un commandement de payer) sans assurance loyers impayés : / trimestre               | 100 € TTC |
| ➤ Estimation de la valeur vénale d'un bien géré à usage d'habitation :                                                                         | Offert    |
| ➤ Estimation de la valeur vénale d'un bien géré, à usage commercial :                                                                          | Offert    |